



Envoyé en préfecture le 15/07/2020

Reçu en préfecture le 15/07/2020

Affiché le

ID : 007-210703401-20200710-2020\_106-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

N°1

**Ardèche**

Séance du 10 juillet 2020

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 Nombre de membres en exercice : 19	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 15 Date de convocation : 03/07/2020	Transmis par ACTE AR N° : 007-210703401-2020 du

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATE, adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Amandine BLACHIER-VERDIER, Anne BOUSQUET, Brigitte DURAND SAINT-OMER, Cyrielle MARCOTTE-ESCHBACH, et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Julien GOUGET, Jean-Luc HAESSIG, Jean-Marc THIEBAULT, les conseillers municipaux  
Absents : Mme Elise BUNOT, Mme Séverine GARDES, M. Robert HILAIRE, M. Gérard MERCIER  
Absents ayant donné procuration à : Mme Clothilde FREUCHET à Mme Ingrid RABATE  
Excusés : Mme Clothilde FREUCHET  
Secrétaire de séance : Julien GOUGET

**Objet : Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants (communes + 1 000 hab.)**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes La Comballe à 18H30.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020 sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral N° ARR-BEAG-02-07-2020-1 du 2 juillet 2020 fixant le nombre des délégués titulaires et suppléants,

**a) Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le Bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. DOUILLET Francis, Jean Marie VIALLE, Anne BOUSQUET et Cyrielle MARCOTTE-ESCHBACH. La Présidence du Bureau est assurée par Alain LOUCHE.

**b) Élection des délégués**

Une liste « Alain LOUCHE » se présente. La liste « Alain LOUCHE » est composée par : M LOUCHE Alain, Mme Clothilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATE, M. Robert HILAIRE, Mme Elise BUNOT, M. Gérard MERCIER, Mme Brigitte DURAND SAINT OMER.

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14

M. le Maire proclame les résultats définitifs : La liste « Alain Louche » est élue avec 14 voix

Pour extrait certifié conforme.

A VEYRAS, le 15 juillet 2020

Le Maire,



Alain LOUCHE.

**Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS**

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedeveyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNI  
N°2  
Séance du 10 juillet 2020

Envoyé en préfecture le 15/07/2020  
Reçu en préfecture le 15/07/2020  
Affiché le **SLO**  
ID 007-210703401-20200710-2020\_107-DE

Ardèche

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 Nombre de membres en exercice : 19	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 15 Date de convocation : 03/07/2020	Transmis par ACTE AR N° : 007-210703401-2020 du

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATE, adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Amandine BLACHIER-VERDIER, Anne BOUSQUET, Brigitte DURAND SAINT-OMER, Cyrielle MARCOTTE-ESCHBACH, et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Julien GOUGET, Jean-Luc HAESSIG, Jean-Marc THIEBAULT, les conseillers municipaux

Absents : Mme Elise BUNOT, Mme Séverine GARDES, M. Robert HILAIRE, M. Gérard MERCIER

Absents ayant donné procuration à : Mme Clothilde FREUCHET à Mme Ingrid RABATE

Excusés : Mme Clothilde FREUCHET

Secrétaire de séance : Julien GOUGET

**Objet : Nouvelle convention (2020-2022) entre le CDG 07 et la Commune de Veyras d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales), d'information IRCANTEC (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques) et RAFP (Retraite additionnelle de la fonction publique)**

Vu la convention de 2016 arrivée à son terme,

Vu la proposition du Centre de gestion de l'Ardèche concernant la mise en place d'une nouvelle convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL (mission de contrôle, de réalisation et de suivi des dossiers),

La nouvelle proposition de convention prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour une durée de 2 ans et 6 mois soit un terme au 31 décembre 2022. La facturation du CDG07 interviendra uniquement sur les dossiers des agents que le CDG07 aura été amené à traiter et à transmettre à la CNRACL.

Le Conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière.

Pour extrait certifié conforme.

A VEYRAS, le 15 juillet 2020

Le Maire,



Alain LOUCHE.

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr